



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

RÈGLEMENT 2016-293

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-026 RELATIF AUX CHIENS

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut hausser les tarifs des amendes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2016-293 modifiant le règlement 98-026 relatif aux chiens soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le texte des articles 5.1 et 5.2 du règlement 98-026 est abrogé et remplacé par :

5.1

Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimum de cent dollars (100 \$) et d'une amende maximum de mille dollars (1 000 \$) avec, en sus, les frais, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimum de deux cents dollars (200 \$) et d'une amende maximum de deux mille dollars (2 000 \$) avec, en sus, les frais, si le contrevenant est une personne morale.

5.2

En cas de récidive, quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimum de cent cinquante dollars (150 \$) et d'une amende maximum de deux mille dollars (2 000 \$) avec, en sus, les frais, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimum de trois cents dollars (300 \$) et d'une amende maximum de quatre mille dollars (4 000 \$) avec, en sus, les frais, si le contrevenant est une personne morale.

ARTICLE 2

Le règlement 98-026 n'est pas autrement modifié.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.


ADOPTÉ


Avis de motion le 5 décembre 2016.

Règlement adopté en séance extraordinaire le 12 décembre 2016.

Publié le 14 décembre 2016.

Entrée en vigueur le 14 décembre 2016.

  
\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
Et secrétaire-trésorier